

### **ARTICLE 1**

Les championnats U17 sont ouverts aux Groupements Sportifs affiliés au Comité d'Ille et Vilaine de Basketball et régulièrement qualifiés pour cette compétition.  
Le Comité d'Ille et Vilaine de Basketball a toujours le droit de refuser l'inscription d'un Groupement Sportif dès lors qu'il motive son refus.

### **ARTICLE 2**

Les Groupements Sportifs engagent leur(s) équipe(s) au niveau D1 et D2 avant la fin juin de la saison écoulée ; en D3, D4 ou D5 début septembre de la saison en cours (dates précisées chaque année à la fin de la saison précédente).  
Pour les niveaux D1 et D2, les groupements sportifs doivent remplir et déposer un dossier de candidature. Après étude des dossiers, du pôle 5x5 en lien avec le pôle formation établi le championnat D1 et D2.

### **ARTICLE 3 - Le championnat**

#### **VOIR ANNEXE FORMULES CHAMPIONNATS JEUNES**

Si le nombre d'équipes engagées par niveau n'est pas suffisant, le pôle 5x5 se réserve le droit de modifier le nombre de poules ou d'équipes engagées par poule.

### **ARTICLE 4**

A l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase et en fonction des Championnats U17M établis par la Ligue Régionale, une montée peut intervenir vers le niveau Régional pour la 2<sup>ème</sup> phase.  
En cas de championnat à poule unique en D1, l'équipe classée première à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase sera proposée pour la montée au niveau régional  
En cas de championnat à 2 poules en D1 un match de barrage entre les 2 équipes classées premières de chaque poule de ce niveau à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase sera organisé par le Comité d'Ille et Vilaine pour déterminer le groupement qui sera proposé pour la montée au niveau régional.

### **ARTICLE 5**

En première et deuxième phase, une seule équipe par club au niveau D1.

### **ARTICLE 6 – Classement**

Se référer aux Articles 62 à 67 du Règlement Sportif des Championnats et Coupes d'Ille et Vilaine.

### **ARTICLE 7 - Brûlage et Personnalisation**

Les règles de brûlage et de personnalisation s'appliquent au championnat U17.

### **ARTICLE 8 – Création d'équipe**

Lors de la création d'une équipe au niveau le plus bas, il est autorisé de jouer avec plus de CINQ licences C1, C2 et T.

### **ARTICLE 9**

Tous les cas non prévus au règlement seront tranchés par le Bureau après avis du pôle 5x5.

